



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

session 2011

BTS BANQUE

TECHNIQUES BANCAIRES - E5A Marché des particuliers

SESSION 2011

Durée : 5 heures

Coefficient : 6

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Cirulaire n°99-186, 16/11/1999)

Documents à rendre avec la copie :

- 5 annexes à rendre avec la copie

Annexe A..... pages 18/24
Annexe B..... pages 18/24
Annexe C..... pages 20/24
Annexe D pages 22/24
Annexe E..... pages 24/24

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 24 pages, numérotées de 1/24 à 24/24.

BTS BANQUE	Session 2011	
Nom de l'épreuve : TECHNIQUES BANCAIRES - A	Code : 11BQE5TBA	Page : 1/24

COMPOSITION DU DOCUMENT

- liste des annexes page 3/24
- sujet 5 pages pages 4/24 à 8/24
- 11 annexes pages 9/24 à 16/24
- 5 annexes à rendre avec la copie pages 17/24 à 24/24

BARÈME INDICATIF - Total 120 points

- DOSSIER A : Gestion des comptes et des moyens de paiement.....26 points
- DOSSIER B : Prêt étudiant.....31 points
- DOSSIER C : Epargne financière.....30 points
- DOSSIER D : Impôt sur le revenu.27 points
- Qualité professionnelle (orthographe, expression, présentation) 6 points

REMARQUES IMPORTANTES

La qualité professionnelle de la présentation, la clarté des raisonnements et la rédaction interviendront pour une part importante dans l'évaluation des copies.

Si vous devez formuler des hypothèses, indiquez-les clairement sur votre copie.

Il est vivement conseillé de traiter chaque dossier dans l'ordre des questions.

CETTE ÉTUDE DE CAS PREND EN COMPTE LES DONNÉES TECHNIQUES ET FISCALES FOURNIES EN ANNEXE.

LISTE DES ANNEXES

N°	Pages	Libellé
1.	9/24	Conditions tarifaires (extrait)
2.	9/24	Extrait de relevé de compte – M. et Mme MORSAN
3.	9/24	Renseignements sur M. Christophe DUPONT
4.	10/24	Conditions du prêt étudiant
5.	11/24	Informations recueillies sur la famille DORCY
6.	12/24	PEA de M. LOUPIO
7.	13/24	Les carnets d'ordres
8.	14/24	Les tarifs de la banque
9.	14/24	Informations fiscales
10.	15/24	Informations sur la famille MAROU
11.	16/24	Déclaration des revenus
Annexes fournies en double exemplaire		
A	17/24	Calcul d'agios
A	18/24	Calcul d'agios (à rendre avec la copie)
B	17/24	Prêt étudiant
B	18/24	Prêt étudiant (à rendre avec la copie)
C	19/24	Plus ou moins values de cession des titres
C	20/24	Plus ou moins values de cession des titres (à rendre avec la copie)
D	21/24	Régime d'imposition des produits d'épargne
D	22/24	Régime d'imposition des produits d'épargne (à rendre avec la copie)
E	23/24	Calcul de l'impôt sur les revenus
E	24/24	Calcul de l'impôt sur les revenus (à rendre avec la copie)

LA BANQUE PARIS MÉDICIS

Contexte

Vous venez d'être nommé(e) chargé(e) de clientèle des particuliers à la banque Paris Médicis. Votre agence se situe dans une banlieue dynamique de la région parisienne où sont implantés de nombreuses entreprises, des équipements destinés aux jeunes, plusieurs établissements scolaires et des maisons de retraite.

Votre prédécesseur est parti à la retraite. Votre portefeuille est de type grand public, diversifié. Il comprend 850 clients.

Vous souhaitez faire connaissance avec votre clientèle. Votre objectif principal est de développer l'équipement bancaire de vos clients.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

DOSSIER A : GESTION DES COMPTES ET DES MOYENS DE PAIEMENT

Vous gérez certains événements liés au fonctionnement des comptes de vos clients.

Événement 1 :

M. et Mme MORSAN souhaitent vous rencontrer au sujet du fonctionnement de leur compte joint. Ils ont l'habitude d'utiliser leur autorisation de découvert (1 500 €). Ces derniers temps, ils ont eu des problèmes de trésorerie qui ont généré un dépassement de leur autorisation de découvert et des frais bancaires.

Vous allez leur donner des explications complémentaires à l'aide des **annexes 1 et 2**.

Travail à faire

A.1 Indiquez à quoi correspondent les frais qui ont été prélevés le 29 mai.

A.2 Calculez le montant des agios qu'ils auront à payer, sur la période du 29 mai au 5 juin en complétant l'**annexe A (à rendre avec la copie)**.

M et Mme MORSAN ne savent pas exactement quand leur situation financière va s'améliorer. Ils n'ont jamais eu d'incident auparavant et s'inquiètent des conséquences éventuelles de l'émission de chèques sans provision.

Travail à faire

A.3 Expliquez à vos clients quelles seraient les conséquences pour eux d'un rejet de chèque.

Événement 2 :

Vous avez reçu ce matin un courriel de M. DUPONT. On lui a volé son portefeuille avec sa carte bancaire. Il a fait opposition hier, par téléphone, mais il s'inquiète des conséquences de ce vol. En consultant ses comptes, il a constaté un certain nombre de paiements qu'il n'avait pas effectués lui-même. Le total des paiements réalisés avant l'opposition s'élève à 450 €.

Vous disposez d'informations complémentaires en **annexe 3**.

Travail à faire

A.4 Décrivez la procédure à suivre lors de la mise en opposition de sa carte bancaire.

A.5 Quels sont les montants détournés qui resteront à sa charge ?

A.6 Quel service complémentaire pouvez-vous lui proposer dans ce cas ?

D'autre part, il profite du courriel pour vous poser une question au sujet des paiements par carte sur Internet. Il souhaiterait savoir si ce type de paiement est sécurisé et quelles sont les garanties en cas d'utilisation frauduleuse de sa carte sur Internet.

Travail à faire

A.7 Quels conseils donneriez-vous à un client qui effectue des paiements sur Internet ? En citer au moins trois.

A.8 Expliquez à votre client quelle serait sa responsabilité en cas de paiement frauduleux sur Internet.

DOSSIER B : PRÊT ÉTUDIANT

Vous avez rendez-vous avec Olivier DORCY, un prospect, qui vient de réussir son concours d'entrée dans une école de commerce. Il a besoin de trouver une solution pour financer ses études. Il a eu entre les mains des publicités sur les prêts étudiants mais il a plusieurs questions sur le fonctionnement de ce type de prêt, notamment sur les modalités de remboursement. Vous disposez de l'**annexe 4**.

Travail à faire

B.1 Pourquoi le système de remboursement avec franchise est-il adapté au prêt étudiant ? Quelle est la différence entre un remboursement en franchise partielle et un remboursement en franchise totale ?

Olivier DORCY choisit un crédit étudiant d'une durée de 7 ans avec une franchise totale de 3 ans.

Travail à faire

B.2 Calculez les mensualités pour ce prêt avec une assurance DIT en complétant l'**annexe B (à rendre avec la copie)**. Vous justifierez vos calculs.

B.3 Calculez le coût total du crédit dans ce cas.

Monsieur et Madame DORCY sont clients d'un établissement concurrent et ont accepté de se porter caution pour leur fils Olivier. Ils vous ont fourni diverses informations (**annexe 5**).

Travail à faire

B.4 Calculez la capacité de remboursement du couple, sachant que la banque accepte un taux d'endettement de 33 % maximum (les impôts n'étant pas considérés comme une charge dans votre banque). Pouvez-vous accepter qu'ils se portent caution pour leur fils ?

B.5 Quels sont les documents à fournir et quelles sont les vérifications à effectuer pour monter le dossier de cautionnement ?

Olivier DORCY va louer un studio proche de l'école de commerce.

Travail à faire

B.6 Quel produit d'assurance lui proposez-vous ?
Présentez les principales garanties de ce produit.

En plus du crédit, vous souhaitez équiper Olivier DORCY en produits et services bancaires. Vous disposez des informations sur le profil bancaire d'Olivier **en annexe 5**.

Travail à faire

B.7 Quels autres produits et services bancaires pouvez-vous proposer ?
Justifiez votre réponse en associant les services proposés aux besoins bancaires correspondants.

DOSSIER C : ÉPARGNE FINANCIÈRE

Un de vos clients, M. LOUPIO, vous contacte car il a besoin de ses avoirs pour financer sa mutation professionnelle. En effet, il a accepté un contrat de travail avec une entreprise marseillaise.

Pour faire face à ses futures dépenses d'installation, il souhaite récupérer la totalité des fonds investis dans son PEA. Vous disposez d'un extrait de son compte PEA à la date d'aujourd'hui en **annexe 6**.

Vous lui déconseillez cette solution d'autant qu'il ne dispose d'aucune autre épargne.

Travail à faire

C.1 Citez 3 arguments que vous pouvez avancer à votre client afin qu'il conserve ce capital et qu'il opte pour un crédit.

Monsieur LOUPIO apprécie vos conseils mais reste sur sa position de départ. Vous devez alors procéder à la vente des titres sachant qu'il souhaite disposer de ses fonds dans les 2 à 3 jours. Vous lui proposez de passer un ordre de Bourse « au marché ».

Travail à faire

C.2 Expliquez à votre client ce qu'est un ordre de Bourse « au marché ». Donnez un avantage et un inconvénient de ce type d'ordre.

Par ailleurs, vous remarquez que les titres acquis figurent tous au « CAC 40 ». M. LOUPIO souhaiterait des précisions sur cet indice.

Travail à faire

C.3 Définissez l'indice CAC 40 et précisez le terme « capitalisation boursière ».

C.4 Sur quel marché réglementé de la Bourse ces valeurs se négocient-elles ?

M. LOUPIO vend la totalité de ses titres en passant des ordres au marché. Vous avez à votre disposition des carnets d'ordres de Bourse (**annexe 7**), des tarifs de la banque (**annexe 8**) et des informations fiscales (**annexe 9**).

Travail à faire

C.5 Calculez en complétant l'**annexe C (à rendre avec la copie)** :

- la plus ou moins-value nette totale réalisée lors de la vente de tous les titres,
- le montant des frais liés à la vente en détaillant vos calculs, pour obtenir le capital perçu par Monsieur LOUPIO sans tenir compte de la fiscalité.

C.6 Y a-t-il une conséquence fiscale due à la cession ? Justifiez votre réponse.

DOSSIER D : IMPÔT SUR LE REVENU

Vous recevez M. et Mme MAROU. Ces clients sont retraités et ont respectivement 75 et 72 ans. Depuis quelques années, ils demandent à leur conseiller de les aider à préparer leur déclaration de revenus.

Au cours de l'entretien, vous avez recueilli des informations sur les revenus perçus au titre de l'année dernière fournies en **annexe 10**.

Afin de pouvoir leur expliquer au mieux les éléments figurant sur leur déclaration, vous commencez par faire le point sur la fiscalité des produits d'épargne.

Travail à faire

- D.1 Pour chaque produit d'épargne, précisez si les revenus sont imposables et indiquez le régime d'imposition en complétant l'**annexe D (à rendre avec la copie)**.
- D.2 À partir des **annexes 10 et 11**, expliquez à vos clients, en détaillant chaque étape, le calcul du revenu net imposable.
- D.3 Calculez l'impôt dû en complétant l'**annexe E**. Justifiez tous vos calculs.
- D.4 Ont-ils eu raison d'opter pour le PFL sur les intérêts du CSL et les coupons d'obligations ? Justifiez votre réponse.
- D.5 Le choix de la déclaration à l'IR des dividendes d'actions est-il judicieux ? Justifiez votre réponse.

ANNEXE 1 : CONDITIONS TARIFAIRES (extrait)

Information préalable d'un chèque non provisionné : 11 €

Prélèvement ou titre interbancaire de paiement sans provision : 20 €

Taux d'intérêt pour un solde débiteur dans l'autorisation de découvert : 15%

Taux d'intérêt applicable pour le montant dépassant l'autorisation de découvert : 17,45%

L'établissement pratique des dates de valeur qui correspondent aux dates d'opération.

Les agios sont calculés sur la base de 365 jours.

ANNEXE 2 : EXTRAIT DE RELEVÉ DE COMPTE – M. et Mme MORSAN

Date d'opération	Libellé opération	Débit	Crédit	Solde
29-mai	Frais lettre info chèque sans provision	11,00 €		
29-mai	Frais rejet de prélèvement	20,00 €		
29-mai	Factures cartes	60,70 €		-2 554,41 €
30-mai	Frais lettre info chèque sans provision	11,00 €		
30-mai	Factures cartes	13,90 €		-2 579,31 €
31-mai	Virement salaire		3 500,00 €	
31-mai	Virement CPAM		12,60 €	
31-mai	Frais lettre info chèque sans provision	11,00 €		
31-mai	chèque 892	22,00 €		
31-mai	Chèque 894	51,40 €		
31-mai	Chèque 888	97,42 €		
31-mai	Chèque 890	35,31 €		
31-mai	chèque 893	34,00 €		
31-mai	Chèque 889	127,42 €		554,74 €
01-juin	Prélèvement Canal Sat	42,00 €		
01-juin	Prélèvement Canal P	34,00 €		478,74 €
02-juin	Frais incidents fonctionnement	106,60 €		372,14 €
04-juin	Factures cartes	298,18 €		
04-juin	Retrait DAB	140,00 €		
04-juin	Retrait DAB	100,00 €		-166,04 €
05-juin	Virement mutuelle		190,00 €	23,96 €

ANNEXE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR M. CHRISTOPHE DUPONTSituation personnelle

- Célibataire
- Contrôleur de gestion dans une grande entreprise
- Aime beaucoup les voyages

Équipement bancaire

- Compte à vue avec une carte de paiement internationale à débit immédiat, une autorisation de découvert de 1 000 €, consultation de ses comptes à distance.

ANNEXE 4 : CONDITIONS DU PRÊT ÉTUDIANT

Montant du prêt : 21 000 €.

Taux annuel du crédit (taux nominal) : 3,5%

Frais de dossier offerts.

Modalités de remboursement

Prêt d'une durée totale de 7 ans (mensualités constantes) avec la possibilité de choisir une franchise totale ou partielle d'une durée de 36 mois.

Assurance du prêt

Assurance décès invalidité incapacité de travail pendant toute la durée du prêt (période de franchise et période de remboursement) : 0,36% par an du capital emprunté. L'assurance se paie obligatoirement tous les mois quelle que soit la franchise choisie.

Extrait « table financière » : mensualité pour 1 000 € empruntés

N (en mois)	36	48	60
taux annuel			
2,75	28,971163	22,024008	17,857810
3,00	29,081210	22,134327	17,968691
3,25	29,191515	22,244991	18,080002
3,50	29,302080	22,356001	18,191745
3,75	29,412903	22,467356	18,303918

Calcul de la franchise totale

Capital dû en fin de franchise = capital emprunté $\times (1 + tm)^N$

tm est le taux mensuel

N : nombre de mois

ANNEXE 5 : INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LA FAMILLE DORCY

Nom	DORCY	Téléphone domicile	01 43 89 58 11
Adresse	18 rue Gambetta	Téléphone portable	06 54 09 65 28
		E-mail	g.dorcy@wanadoo.com
Identifiant		Monsieur	Madame
Nom		DORCY	DORCY
Nom de jeune fille			BOUGERAS
Prénoms		Guillaume	Vanessa
Date de naissance		20/11/60	18/07/61
Nationalité		F	F
Enfants		Olivier, 20 ans étudiant Aurore, 16 ans lycéenne	
Régime de retraite		Salarié	Salarié
REVENUS			
Salaire imposable		3 470 € /mois	2 980 € /mois
Autres revenus :			
CHARGES			
Mensualité prêt immobilier		1 210 €	
Mensualité prêt voiture		350 €	
Assurance auto (par an)		684 €	
Autres assurances (par an)		473 €	
Impôt sur le revenu (par an)		6 800 €	

PATRIMOINE	Monsieur	Madame
Immobilier		
Résidence principale	335 000 €	
Autres biens		
Véhicules divers	15 200 €	
Compte joint	1 000 €	
Assurance vie Monsieur	18 500 €	
LDD	5 600 €	5 850 €
Emprunts		
Prêt immobilier	Reste 19 mensualités	
Prêt voiture	Reste 4 mensualités	

Informations complémentaires

Olivier a trouvé un travail pour la rentrée qui lui permettra de percevoir un revenu de 450 € par mois en complément de ce qui lui est déjà versé par ses parents (200 € par mois).

Olivier possède un livret d'épargne, ouvert par ses grands parents dans un établissement concurrent avec une carte de retrait (solde : 3 450 €). Olivier va louer un studio à partir de la rentrée.

ANNEXE 6 : PEA DE M. LOUPIO**EXTRAIT DU PEA DE M. LOUPIO**

Nom du titulaire : LOUPIO		Prénom du titulaire : Christophe		
Date d'ouverture : PEA ouvert il y a 2 ans et demi.		Valeur du compte espèces : 0 €		
N° de compte espèces PEA : 00255 5681397		Valeur des titres à l'achat : 3 321,55 €		
Montant des cessions effectuées cette année : 0 €				
Quantité	Nom du titre	Code ISIN	Valeur totale d'achat des titres	Plus/moins-values latentes évaluées à la clôture de la veille
25	BOUYGUES	FR0000120504	663,75	858,25
10	DANONE	FR0000120645	338,80	216,20
20	MICHELIN	FR0000121262	1 009,00	942,60
100	ALCATEL.	FR0000130008	1 310,00	- 205,00
Total :			3 321,55	1 812,05

ANNEXE 7 : LES CARNETS D'ORDRES**1. ACTIONS BOUYGUES**

QUANTITÉ	ACHAT	VENTE	QUANTITÉ
306	61,18	61,19	213
297	61,17	61,20	333
807	61,16	61,26	100
707	61,15	61,28	204

2. ACTIONS DANONE

QUANTITÉ	ACHAT	VENTE	QUANTITÉ
4 111	55,82	55,87	300
374	55,81	55,88	2 395
963	55,80	55,89	1 884
1 910	55,79	55,90	4 608

3. ACTIONS MICHELIN

QUANTITÉ	ACHAT	VENTE	QUANTITÉ
262	97,89	97,94	232
248	97,88	97,95	398
82	97,87	97,96	398
353	97,85	97,97	398

4. ACTIONS ALCATEL

QUANTITÉ	ACHAT	VENTE	QUANTITÉ
22 166	11,13	11,14	2 526
28 768	11,12	11,15	47 573
55 644	11,11	11,16	48 636
64 048	11,10	11,17	70 375

ANNEXE 8 : LES TARIFS DE LA BANQUE**Tarif de la banque pour un ordre passé :**

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle TTC	Commission fixe Par ligne TTC	Minimum de perception Par ligne TTC
< ou = à 8 000 €	1,40 %	4,50 €	15,50 €
De plus de 8 000 à 15 000 €	1,20 %		
> 15 000 €	1 %		

ANNEXE 9 : INFORMATIONS FISCALES

Seuil pour l'imposition au Prélèvement Forfaitaire Libérateur des plus-values sur cession de valeurs mobilières : 25 830 €.

Depuis le 1er janvier 2010, les plus-values sur cession de valeurs mobilières sont soumises aux prélèvements sociaux dès le premier euro.

Impôt sur le revenu en sortie de PEA

< 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
22,5%	18 %	0

ANNEXE 10 : INFORMATIONS SUR LA FAMILLE MAROU

1. Retraites mensuelles perçues l'année dernière des organismes sociaux :

Pensions perçues au titre de :	Monsieur	Madame
Assurance vieillesse	900 €	850 €
ARRCO	400 €	300 €

2. Ils bénéficient également d'un complément de retraite provenant du dénouement de contrats d'assurance-vie. Les rentes viagères s'élèvent à 1 200 € par an et par personne. Ils ont commencé à percevoir ces rentes à l'âge de 68 ans pour Monsieur et 65 ans pour Madame.

3. Ils disposent d'une maison dans le Morbihan. Elle est louée depuis 3 ans. Les revenus fonciers bruts s'élèvent à 10 750 €.

4. Leur épargne est répartie de la façon suivante :

	MONSIEUR		MADAME	
	SOLDE	Revenus perçus (avant PS)	SOLDE	Revenus perçus (avant PS)
LDD	5 600 €	154 €	5 700 €	156,75 €
CSL	3 220 €	120 €	3 500 €	130 €
Compte titres				
- obligations	14 000 €	750 €	15 700 €	842 €
- actions européennes	2 000 €	90 €	--	--

5. Ils emploient également Mademoiselle RATIN comme aide ménagère, ce qui représente un coût de 3 600 € par an (charges sociales comprises).

6. Monsieur et Madame MAROU ont opté pour le PFL pour l'ensemble de leurs produits financiers à l'exception des revenus d'actions.

ANNEXE 11 : DÉCLARATION DES REVENUS

PENSIONS ET RENTES	VOUS	CONJOINT	TOTAL
Pensions, retraites, rentes à titre gratuit.....	15 600	13 800	29 400
Abattement de 10 % limité à 3 606 € pour l'ensemble du foyer. Minimum 368 € par bénéficiaire	1 560	1 380	2 940
Reste net.....	14 040	12 420	26 460
Rentes viagères à titre onéreux	480	480	960
La fraction imposable dépend de l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance de la rente : moins de 50 ans : 70 % ; 50 à 59 ans : 50 % ; 60 à 69 ans : 40 % ; à partir de 70 ans : 30 %			
Total des pensions et rentes.....			27 420
REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS			MONTANT
Revenus des valeurs de capitaux mobiliers ouvrant droit à l'abattement de 40 % et à l'abattement de 1525 € ou 3 050 €			90
Abattement de 40%.....			36
Abattement de 3050 € (mariés ou pacsés) ou 1525 € (autres cas).....			3 050
Reste net.....			0
Revenus de capitaux n'ouvrant pas droit à abattement		0	0
Total des revenus des valeurs et capitaux mobiliers.....			0
REVENUS FONCIERS (régime du micro-foncier : abattement de 30% - régime réel : déduction des charges réelles)			MONTANT
Revenus nets fonciers			7 525
MONTANT DU REVENU BRUT GLOBAL			34 945
CHARGES À DÉDUIRE			MONTANT
Abattements accordés aux personnes âgées ou invalides ; si le contribuable est âgé de plus de 65 ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité), il bénéficie d'un abattement de 2 276 € si le revenu brut global du foyer fiscal n'excède pas 14010 € ; il est de 1138 € si ce revenu est compris entre 14 010 € et 22 590 € ; cet abattement est doublé si le conjoint (ou partenaire de PACS) remplit également ces conditions d'âge ou d'invalidité			0
MONTANT DU REVENU NET IMPOSABLE « R ».....			34 945

ANNEXE A : CALCUL D'AGIOS

Date	Solde	Nombre de jours	
29-mai			
30-mai			
31-mai			
01-juin			
02-juin			
03-juin			
04-juin			
05-juin			
TOTAL			

ANNEXE B : PRÊT ÉTUDIANT

Période de franchise			Période de remboursement		
De..... à mois			De..... à mois		
Intérêts mensuels	Assurance mensuelle	Mensualité assurance comprise	Mensualité hors assurance	Assurance mensuelle	Mensualité assurance comprise

Académie : _____ Session : _____

Examen ou Concours : _____ Série * : _____

Spécialité / option : _____ Repère de l'épreuve : _____

Epreuve / sous-épreuve : _____

NOM : _____

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)Prénoms : _____ N° du candidat

Né(e) le : _____

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)**ANNEXE A (à rendre avec la copie) : CALCUL D'AGIOS**

Date	Solde	Nombre de jours	
29-mai			
30-mai			
31-mai			
01-juin			
02-juin			
03-juin			
04-juin			
05-juin			
TOTAL			

ANNEXE B (à rendre avec la copie) : PRÊT ÉTUDIANT

Période de franchise			Période de remboursement		
De..... à mois			De..... à mois		
Intérêts mensuels	Assurance mensuelle	Mensualité assurance comprise	Mensualité hors assurance	Assurance mensuelle	Mensualité assurance comprise

ANNEXE C : PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSIION DES TITRES

Titres	Quantité achetée	Montant total de l'achat	Quantité vendue	Prix unitaire de cession	Montant brut de la vente	Frais	Montant net de la vente	Résultat de la vente : plus ou moins-value
BOUYGUES	25	663.75						
DANONE	10	338.80						
MICHELIN	20	1 009.00						
ALCATEL	100	1 310.00						
Total								

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE C (à rendre avec la copie) : PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSIION DES TITRES

Titres	Quantité achetée	Montant total de l'achat	Quantité vendue	Prix unitaire de cession	Montant brut de la vente	Frais	Montant net de la vente	Résultat de la vente : plus ou moins-value
BOUYGUES	25	663.75						
DANONE	10	338.80						
MICHELIN	20	1 009.00						
ALCATEL	100	1 310.00						
Total								

Session :

Série * :

Académie :

Repère de l'épreuve :

Examen ou Concours :

Epreuve / sous-épreuve :

NOM :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms :

N° du candidat

Né(e) le :

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

ANNEXE D : RÉGIME D'IMPOSITION DES PRODUITS D'ÉPARGNE

Produits d'épargne	Imposition OUI / NON	En cas de fiscalité, précisez sans faire de calcul, le régime d'imposition.	PS * OUI / NON
Revenus des LDD			
Revenus des CSL			
Revenus des obligations			
Revenus des actions européennes			

* PS : Prélèvements sociaux

Académie : _____ Session : _____

Examen ou Concours : _____ Série * : _____

Spécialité / option : _____ Repère de l'épreuve : _____

Epreuve / sous-épreuve : _____

NOM : _____
(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : _____ N° du candidat

Né(e) le : _____
(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)

ANNEXE D (à rendre avec la copie) : RÉGIME D'IMPOSITION DES PRODUITS D'ÉPARGNE

Produits d'épargne	Imposition OUI / NON	En cas de fiscalité, précisez sans faire de calcul, le régime d'imposition.	PS * OUI / NON
Revenus des LDD			
Revenus des CSL			
Revenus des obligations			
Revenus des actions européennes			

* PS : Prélèvements sociaux

ANNEXE E : CALCUL DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS

MONTANT DU REVENU NET IMPOSABLE « R »	REPORT
NOMBRE DE PARTS « N » :	
QUOTIENT FAMILIAL :	
CALCUL DE L'IMPÔT BRUT « I »	
Si votre QF n'excède pas :	
- N'excède pas 5 875 €	vosre impôt sera égal à 0
- est supérieur à 5 875 € et inférieur ou égal à 11 720 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.055) - (323,13x N)
- est supérieur à 11 720 € et inférieur ou égal à 26 030 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.14) - (1 319,33x N)
- est supérieur à 26 030 € et inférieur ou égal à 69 783 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.30) - (5 484,13€ x N)
- est supérieur à 69 783 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.40) - (12 462,43€ x N)
REDUCTIONS D'IMPÔT	
- dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté..... 75 % des sommes versées. Le total de ces sommes est limité à 513 €	
- sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile..... 50 % des sommes versées retenues dans la limite d'un plafond de 12 000 € (majoré de 1 500 € par enfant ou membre du foyer fiscal âgé de plus de 65 ans) ou dans la limite de 20 000 € si l'un des membres du foyer fiscal est titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80%	
- enfants à charge poursuivant leurs études..... 61 € par enfant au collège, 153 € par enfant au lycée, 183 € par enfant dans l'enseignement supérieur	
Total des réductions d'impôt	
Impôt après imputation des réductions d'impôt	
IMPÔT À PAYER	
- crédit d'impôt dividendes (50% des revenus déclarés. Le crédit est limité à 115 € pour les célibataires, veufs ou divorcés et à 230 € pour les personnes soumises à une imposition commune)	
IMPÔT DÛ	

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'Enseignement Professionnel
Réseau SCEREN

ANNEXE E (à rendre avec la copie) : CALCUL DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS

MONTANT DU REVENU NET IMPOSABLE « R ».....REPORT	
NOMBRE DE PARTS « N » :	
QUOTIENT FAMILIAL :	
CALCUL DE L'IMPÔT BRUT « I »	
Si votre QF n'excède pas :	
- N'excède pas 5 875 €	vosre impôt sera égal à 0
- est supérieur à 5 875 € et inférieur ou égal à 11 720 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.055) - (323,13x N)
- est supérieur à 11 720 € et inférieur ou égal à 26 030 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.14) - (1 319,33x N)
- est supérieur à 26 030 € et inférieur ou égal à 69 783 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.30) - (5 484,13€ x N)
- est supérieur à 69 783 €	vosre impôt sera égal à (R x 0.40) - (12 462,43€ x N)
REDUCTIONS D'IMPÔT	
- dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté..... 75 % des sommes versées. Le total de ces sommes est limité à 513 €	
- sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile..... 50 % des sommes versées retenues dans la limite d'un plafond de 12 000 € (majoré de 1 500 € par enfant ou membre du foyer fiscal âgé de plus de 65 ans) ou dans la limite de 20 000 € si l'un des membres du foyer fiscal est titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80%	
- enfants à charge poursuivant leurs études..... 61 € par enfant au collège, 153 € par enfant au lycée, 183 € par enfant dans l'enseignement supérieur	
Total des réductions d'impôt.....	
Impôt après imputation des réductions d'impôt	
IMPÔT À PAYER	
- crédit d'impôt dividendes (50% des revenus déclarés. Le crédit est limité à 115 € pour les célibataires, veufs ou divorcés et à 230 € pour les personnes soumises à une imposition commune)	
IMPÔT DÛ	

24/24

Académie :

Session :

Modèle : ENM

Examen ou Concours :

Série * :

Spécialité / option :

Repère de l'épreuve :

Epreuve / sous-épreuve :

NOM :

Prénoms : (en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

N° du candidat

Né(e) le :

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN